



BÈGLES, le 21 novembre 2017

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2017

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, M. Franck JOANDET, Mme Fabienne FEDOU, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Isabelle FORET-POUGNET, M. Patrice VIVANT, Mme Amélie COHEN LANGLAIS, M. Aurélien DESBATS, M. Cédric DUBOST, Mme Fabienne CABRERA, Mme Cathy CAMI, M. Philippe MARTIN, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Isabelle TEURLAY-NICOT, Mme Myriam MONTAGUT-LOBJOIT, M. Guénolé JAN, Mme Christelle LAHAYE, M. Kewar CHEBANT, M. Eric BENAYOUN, Mme Hilel BATIKHY, M. Mamadou NIANG, Mme Christine TEXIER, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Thierry BEER DEMANDER, Mme Françoise MATHA-STEPANI, M. Bruno PALUTEAU, Mme Nathalie LE GUEN.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Edwige LUCBERNET à M. Olivier GOUDICHAUD
M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE à M. Franck JOANDET
Mme Sandra JENSEN à M. Cédric DUBOST
Mme Zouina HAMMI-OUAHIOUNE à Mme Isabelle FORET-POUGNET

Absent : Mme Isabelle BOUDINEAU

Secrétaire de la séance : Mme Hilel BATIKHY

MOTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU FRÊT FERROVIAIRE ET LA DÉFENSE DES EMPLOIS DE MAINTENANCE SUR LA GARE SNCF D'HOURCADE

Il y a quelques semaines, la direction de la SNCF annonçait la suppression de 33 emplois de maintenance sur le site de triage ferroviaire d'Hourcade, situé sur les communes de Bègles et Villenave d'Ornon. Sur cette plateforme, depuis longtemps menacée, 1 500 wagons par jour étaient triés dans les années 2000 et bien plus dans les décennies précédentes.

Depuis plus de 15 ans, nous assistons à un démantèlement organisé du fret ferroviaire (transport de marchandises). L'ouverture à la concurrence en 2016 a multiplié les opérateurs (filialisation), avec pour objectif officiel de faire « chuter les coûts ».

Résultat : aujourd'hui le fret ferroviaire représente à peine 15% des marchandises transportées, et le fluvial moins de 5%. Plus de 80% circulent par camions sur nos routes !

Face aux enjeux environnementaux, cette réalité est à contresens des déclarations de la COP 21 ou encore des Assises de la mobilité qui viennent de se dérouler, et bien loin des déclarations vertueuses sur la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique.

Les conséquences humaines et environnementales de cette situation sont devenues insupportables : par exemple, pour 100 tonnes de marchandises transportées de Lille à Marseille, **la route génère 7,2 tonnes d'émission de CO2 alors que le rail n'en produit que 300 kilos**. Le coût de la pollution de l'air en France s'élève à **101,3 milliards d'euros** et engendre **48 000 décès par an**.

Les conséquences financières le sont tout autant : alors qu'un train de fret paie 230 euros à SNCF Réseau pour utiliser 100 km de voie ferrée, **un camion ne paie rien pour 100 km de route**. C'est donc la collectivité, et au final le contribuable, qui a la charge des coûts (pollution, accidents, usure...).

En tant qu'élus en responsabilité vis à vis de la santé, du bien vivre et du service public à nos concitoyens, solidaires des agents qui résistent, avec leurs organisations syndicales, et le font vivre, nous refusons le recul pour notre société, le gâchis environnemental, industriel et économique que représente la casse des infrastructures ferroviaires publiques.

Nous exigeons du gouvernement qu'il prenne ses responsabilités et intervienne pour leur entretien, leur développement et leur modernisation, afin qu'elles puissent être à nouveau garantes, avec tous leurs agents, de transports propres, efficaces et sécurisés.

VOTANTS : 33

POUR : 33

CONTRE : /

ABSTENTION : /

NE PARTICIPE PAS : 1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ – BORDEAUX MÉTROPOLE – ANNÉE 2016

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de Bordeaux Métropole sont entendus.

2. CREATION SERVICES COMMUNS - MUTUALISATION CYCLE 3

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat d'engagement et la convention de création de services communs avec Bordeaux Métropole pour le domaine suivant en cycle 3 :

- Finances

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 1 CONTRE

3. CONVENTION CADRE « TROTTOIRS VIVANTS »

Le Conseil accepte les termes de la convention conclue entre la Ville de Bègles et Bordeaux Métropole et autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

4. FIXATION DE L'AMORTISSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT

Le Conseil autorise l'amortissement de la « subvention d'équipement versée biens mobiliers matériels études » sur un an correspondant à l'attribution de compensation d'investissement 2017.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 1 CONTRE

5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Afin de répondre aux besoins du service public, il est décidé de créer les emplois suivants :

- 3 emplois d'adjoint administratif principal 2ème classe
- 2 emplois d'adjoint technique principal 2ème classe
- 3 emplois d'adjoint d'animation principal 2ème classe

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS

6. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA MODERNISATION D'UN LOCAL COMMERCIAL DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION URBAINE COLLECTIVE – LE MANCICIDOR

Le conseil approuve le versement d'une subvention d'investissement à hauteur de 5.517.84 € au commerce dénommé « Le Mancicidor », soit une aide à hauteur de 34.88 % des investissements hors taxe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ – 32 VOIX POUR – 2 NE PARTICIPENT PAS

7. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA MODERNISATION D'UN LOCAL COMMERCIAL DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION URBAINE COLLECTIVE – CÔTÉ SALON

Il est accordé une subvention d'investissement au commerce dénommé « Côté Salon », soit une aide de 4.706.76 € et 40% des investissements réalisés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ – 32 VOIX POUR – 2 NE PARTICIPENT PAS

8. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA MODERNISATION D'UN LOCAL COMMERCIAL DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION URBAINE COLLECTIVE – LE PICCOLO

Le versement d'une subvention d'investissement à hauteur de 12.000 € est accordée au commerce dénommé « Le Piccolo », soit une aide à hauteur du plafond qui représente environ 26 % des investissements hors taxe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ – 32 VOIX POUR – 2 NE PARTICIPENT PAS

9. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les accords-cadres avec les entreprises retenues à l'issue de la consultation « Travaux d'aménagement d'espaces publics », les documents relatifs à l'exécution de ces accords-cadres et les éventuels avenants. En cas d'empêchement ou d'absence, le Premier Adjoint pourra procéder à la signature de l'ensemble de ces documents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ – 31 VOIX POUR – 3 NE PARTICIPENT PAS

10. CONCOURS VISUEL FÊTE DE LA MORUE 2018

Comme chaque année, il est décidé de lancer un concours pour la réalisation du visuel de la Fête de la Morue. Le montant du prix versé par la Ville au lauréat 2018 est fixé à 1.500 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

11. ANNULATION DE LA CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'OPÉRATEUR LE FOYER

La cession des parcelles AH 462 et AH 465 à l'opérateur Le Foyer est annulée, considérant qu'il convient de repenser le projet foncier en lien avec Le Foyer afin de favoriser l'intégration d'un nouveau projet urbain sur un autre terrain pour répondre aux attentes communes de la Ville et de l'opérateur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR